



## Cible 2

# AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

### Retour sur l'APD

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE définit l' « aide publique au développement » (APD) comme « l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement ». L'APD peut être constituée de dons (subventions) ou de prêts concessionnels (avec des taux plus favorables que le taux du marché). L'APD n'est pas uniquement fournie par les États, elle peut également provenir des collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics. Les actions des collectivités territoriales viennent ainsi renforcer les effets de l'APD nationale.

En 2019, l'APD des collectivités territoriales françaises s'est établie à 121,9 millions d'euros (pour une APD globale de 10,877 milliards d'euros), soit 5% de plus que l'année précédente. Plus de 50% de cette aide en France est dédiée à l'aide aux réfugiés et demandeurs d'asiles des pays de

## INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. ”

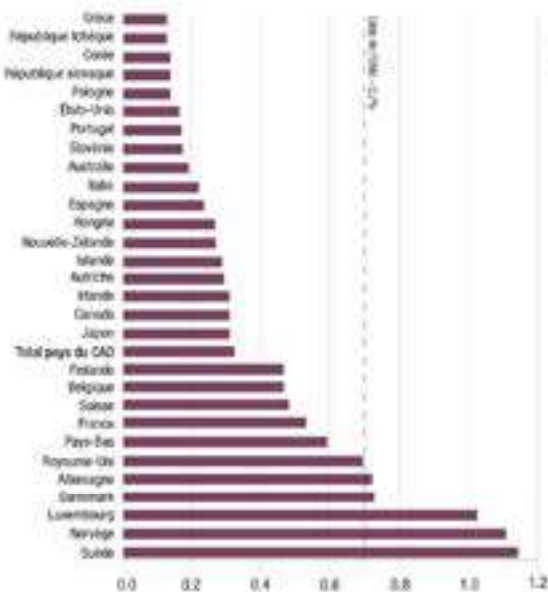
l'APD. Au global, la France était le 5ème contributeur mondial de l'APD en volume, et le 9e en pourcentage du RNB dédié à cette aide (0,44% du revenu national brut (RNB) français était dédié à l'APD en 2019). Lors de la conférence humanitaire de décembre 2020, le Président de la République a confirmé les engagements pris sur l'augmentation de l'Aide Publique au Développement (APD) de la France à hauteur de 0.55% du RND en 2022 dont 500 millions d'euros pour l'humanitaire.

### L'objectif 0,7% a....50 ans!

L'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide aux pays en développement ne date pas de l'Agenda 2030, même si les Objectifs de Développement Durable et le programme d'action pour le financement du développement durable adopté à Addis-Abeba en juillet 2015 ont offert un cadre renouvelé et adapté à la mise en œuvre d'objectifs plus vertueux par et pour tous.

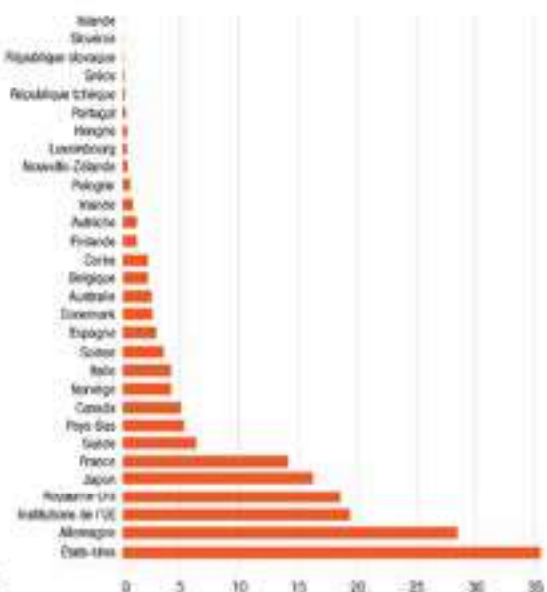
C'est en réalité en 1970 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution selon laquelle chaque pays économiquement avancé devait accroître progressivement son Aide Publique au

Equivalent don d'APD en pourcentage du RNB (2020)



APD 2020 données préliminaires | OCDE (2020)

Equivalent don d'APD - milliards USD (2020)



Développement jusqu'à atteindre 0,7% de sa richesse au cours de la décennie suivante. Ce chiffre, calculé par le prix Nobel Jan Tinbergen, représente le seuil d'aide qui permet aux pays bénéficiaires de parvenir à se développer durablement.

La plupart des pays membres de l'OCDE ont entériné l'objectif sans le réaliser et le réaffirment régulièrement lors de chaque conférence internationale. En moyenne les pays membres de l'OCDE consacrent collectivement seulement 0,3% de leur revenu national brut à l'APD, loin de l'objectif fixé par l'ONU. En 2019, seulement cinq Etats respectaient voire dépassaient cet objectif : le Luxembourg, la Norvège, la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni.

### L'APD doit cibler le développement durable

Cette aide a vocation à stopper le creusement des inégalités entre pays et populations, pour finalement contribuer à les réduire. Les difficultés financières des pays en voie de développement et des pays les moins avancés leur imposeront de faire des choix en termes d'investissements, alors que les conditions de vie peuvent déjà être difficiles. Ne pouvant agir sur tous les fronts, leurs moyens d'action pour les 17 objectifs mondiaux semblent restreints. Il est alors du devoir des pays les plus développés de leur apporter un soutien financier, comme prévu dans cette cible, pour permettre un développement économique et une amélioration des conditions de vie dans ces Etats. C'est avec des conditions de vie décentes qu'une population peut s'engager vers davantage de durabilité, aussi, par l'aide publique au développement, les Etats les

plus riches viennent donner les moyens aux moins avancés d'agir avec eux dans le sens du succès de l'Agenda 2030.

L'aide Publique au développement permet de financer des domaines d'actions et solutions plus vertueux, devenant ainsi un levier essentiel du développement durable. Elle illustre et rend concrète la responsabilité des pays les plus aisés à promouvoir et permettre un autre modèle de croissance, en incitant à favoriser les énergies renouvelables ou l'agriculture familiale par exemple.

### L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (IRD)

LIRDE est l'un des gros contributeurs à l'APD en France, il se situe dans les 30% de l'APD française de la part de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Alors que la part de l'APD française dédiée à l'Afrique Subsaharienne et aux PMA n'a cessé de reculer, passant de 45% à 29% entre 2010 et 2016, l'IRD a maintenu l'Afrique de l'Ouest et Centrale, là où les besoins sont les plus importants, comme sa première zone d'implantation avec 1/3 de leurs affectations hors métropoles.



### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE MALI POUR LA COMMUNE D'ARNAGE

(France, 72)

C'est la commune rurale Sakoïba qui a été choisie pour cette coopération décentralisée en 2010 intégrant ainsi le Comité de jumelage d'Arnage depuis cette date. Cinq axes d'action prioritaires ont été définis via une charte de coopération décentralisée entre les deux villes : aides à l'éducation, à la santé, à l'accès à l'eau potable, à la vie économique, et aux échanges culturels. Depuis, les bénévoles du Comité de jumelage se sont structurés en association, et sont depuis 2020 l'association Groupe Mali Arnage.

**Exemple d'action concrète mise en place :** Grâce au partenariat avec l'association FORAGES MALI d'Alençon, 17 villages maliens ont été équipés de nouveaux points d'eau potable entre 2017 et 2020. Dès leur mise en service, des améliorations sur la santé ont été observées, et la suppression des corvées d'eau a permis de libérer les jeunes filles pour leur scolarisation et les mamans pour les travaux aux champs.



### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SUR L'EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC UN PAYS DE L'APD

(Appui à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement à Yen Bai au Vietnam)

Les partenaires du projet appuient le Comité populaire de la province de Yen Bai pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement de la ville de Yen Bai afin que la province dispose d'un état des lieux des systèmes existants et d'un plan d'action pour réaliser la collecte et le traitement des eaux usées à l'horizon 2030 prenant en compte les enjeux environnementaux. Les actions seront prioritaires et budgétées. Grâce à ce document, le Comité populaire pourra solliciter des bailleurs pour financer les actions. L'accompagnement est réalisé sur toutes les étapes clés du projet (assistance à maîtrise d'ouvrage, rédaction du cahier des charges, suivi du bureau d'études, validation des phases, etc.) et complété par des temps d'échanges sur des thèmes spécifiques afin de permettre aux services du comité populaire de s'approprier la méthodologie des schémas directeurs d'assainissement et de pouvoir l'utiliser sur d'autres zones de la province. Le projet, d'un coût total de 280 086€, a été soutenu par le MEAE à hauteur de 41 000€ par an pendant 3 ans.